

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1612/PCG modifiant l'arrêté n° 1784/SG du 26 novembre 1968 ayant fixé les attributions des ministres, membre du Conseil de Gouvernement.

n° 73-1612/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
5 novembre 1973

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1973

Date du numéro
10 novembre 1973

VISAS

Le Président du Conseil de Gouvernement du Territoire français des Afars et des Issas, officier de la Légion d'Honneur, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, notamment en son article 23

Vu l'arrêté n°1784/SG du 26 novembre 1968 ayant fixé les attributions des membres du Conseil de Gouvernement, ensemble les arrêtés qui l'ont complété ou modifié ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont rapportées les dispositions de l'arrêté n° 1784/SG du 26 novembre 1968 modifié, ayant chargé M. Abdi Dembil Egal, ministre, membre du Conseil de Gouvernement, de la gestion du ministère du Travail et de la tutelle des établissements publics relevant de ce ministère. Art. 2. — M. Ali Aref Bourhan, président du Conseil de Gouvernement, ministre des Travaux Publics et du Port est nommé ministre du Travail par intérim. Il est chargé de la gestion du service de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales, inclus l'Office de la Main d'Œuvre et la Formation Professionnelle des adultes; il est responsable devant le Conseil de Gouvernement de l'administration de la Caisse des Prestations Sociales et du Service Médical Interentreprises. Art. 3. — Le présent arrêté, qui fera l'objet d'une publication selon la procédure d'urgence, sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.